



Direction  
territoriale  
Rhône Saône

Direction  
des subdivisions

Subdivision de  
Grand Delta

Réf. 19-65

Arles, le 8 avril 2019

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement**  
Service Eau Hydroélectricité et Nature  
Pôle Police de l'Eau et Hydroélectricité  
69453 LYON Cedex 06

**Objet : réponse à consultation administrative - dossier d'autorisation unique - travaux  
d'amélioration de la protection des îles Piot et de la Barthelasse contre les crues du Rhône**

Affaire suivie par Joseph VIOLLIN  
Tel : 04 90 96 91 37  
Courriel : [subdi.granddelta@vnf.fr](mailto:subdi.granddelta@vnf.fr)  
Copie : [joseph.viollin@vnf.fr](mailto:joseph.viollin@vnf.fr)

Madame La Directrice,

Par courrier du 22 février 2019 enregistré sous le n°SHEN-19-PPEH-233-VSE, vous sollicitez l'avis de VNF sur le projet d'amélioration de la protection des îles Piot et de la Barthelasse contre les crues du Rhône.

Ce dossier mérite, selon nous, d'être complété pour évaluer son éventuel impact sur la voie d'eau et ses caractéristiques. En effet, l'analyse doit démontrer que les usagers de la voie d'eau ne seront pas pénalisés par la réalisation de ces travaux et les modifications induites, notamment en matière de gabarit fluvial mais aussi de franchissement de divers ouvrages.

Ce point fondamental doit, en effet, être vérifié et confirmé afin que les aménagements fluviaux du Rhône tels qu'utilisés aujourd'hui et ayant fait l'objet d'investissements lourds ne voient pas leur attractivité baisser du fait des adaptations projetées, je pense notamment et de façon non exhaustive aux allées de l'Oulle, au port de commerce du Pontet, au quai de la Ligne, etc.

L'idée étant que l'activité de nos usagers de commerce (bateaux de fret, paquebots de croisière, bateaux de promenade, etc.) comme de plaisance ne subissent, du fait du projet, aucune conséquence néfaste sur leurs activités notamment financières mais aussi en terme de sécurité de la navigation pendant et après travaux.

Mon service et la CNR concessionnaire restent à disposition de la DREAL pour que le dossier de demande d'autorisation unique soit complété dans ce sens.

Je vous prie d'agréer, Madame La Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de la subdivision Grand Delta

Guillaume Chauvel

2 rue de la Quarantaine - 69321 Lyon cedex 05  
T. +33 (0)4 72 56 59 00 F. +33 (0)4 72 56 59 01 [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)